

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 05 26 008

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 11

Pouvoirs 2

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 mai 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Amélie RAPHAEL Séverine RODET

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE, Patrice REVOL à Guy TAVERNIER.

Absents et excusés : Rémi VASSEUR, Ludivine GONNET, Lydia LEAO

Secrétaire de séance : Amélie RAPHAEL

OBJET : approbation du règlement du lotissement du Domaine de la Presle – modification 2

Madame Séverine RODET, conseillère municipale membre de la commission urbanisme et présidente de l'association syndicale du lotissement du Domaine de la Presle, indique que la modification du règlement du lotissement a été approuvée lors de l'assemblée générale du 28 avril dernier.

Les co-lotis du lotissement ont eu beaucoup de difficultés à se conformer au règlement du lotissement de la Presle. Il est devenu nécessaire que ce règlement soit modifié afin qu'ils soient en conformité avec les règles d'urbanisme. La modification porte sur les clôtures des lots.

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le règlement du lotissement en date du 15 mars 2016 ;

VU la modification numéro 1 en date du 03 août 2017 ;

VU le projet de modification numéro 2 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'approuver la modification numéro 2 du règlement du lotissement le Domaine de la Presle.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 26 mai 2025

Michel CHANEL -Maire